



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats emploi solidarité et contrats emploi consolidé

Question écrite n° 12466

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la suppression annoncée des emplois aidés en contrat emploi solidarité et contrat emploi consolidés. Si les élus locaux, et notamment les maires, sont conscients de la nécessité de mettre progressivement un terme à une quantité d'emplois plus ou moins justifiés, il faut savoir que les actions de prévention dans les quartiers défavorisés se sont faites majoritairement à l'aide d'emplois aidés. C'est pourquoi il semblerait important d'affecter en priorité les emplois aidés restants dans les zones les plus sensibles et défavorisées, et notamment les quartiers classés en zone franche urbaine ou en zone de redynamisation urbaine. En conséquence, il lui demande si une telle affectation est envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12466

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1130